

DELIBERATION N° 79/135 : PARKING DE L'EGLISE - 1ère TRANCHE

Monsieur REINSTADLER, 2ème Adjoint, rappelle à l'Assemblée que par des délibérations des 12 Janvier 1978 , 25 Avril 1978 et 29 Juin 1978, il a été décidé de procéder à la réalisation de la première tranche du parking en face de l'Eglise.

Suite à un appel d'offres restreint auprès de 4 entreprises, l'entreprise DAUTREMENT a été déclarée moins disante pour un montant de 87 944 F 22 actualisé à la valeur d'octobre 1979.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- autorise le Maire à signer, avec l'entreprise DAUTREMENT, Zone Industrielle à HEILLECOURT, un marché de travaux pour un montant de 87 944 F 22, valeur Octobre 1979, représentant l'aménagement de la 1ère tranche du parking de la place de l'Eglise,
- Les crédits nécessaires à ces travaux seront inscrits au budget primitif 1980.